



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 SEPTEMBRE 2022 à 20 h 00

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 ^{er} adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 ^{ème} adjointe		X	Laurence CILICHINI
Jean-Daniel HERMETET	3 ^{ème} adjoint	X		
Jeannette ORTLIEB	4 ^{ème} adjointe	X		
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué		X	Emmanuel VIENNET
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal	X		
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal		X	Frédéric TCHOBANIAN
Patrick CORONEL	Conseiller municipal	X		
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale		X	Marie-Line SAULNIER
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal	X		
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale		X	
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal	X		
Danijela MARILA	Conseillère municipale	X		
Véronique CHEVALLET	Conseillère municipale		X	

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2022 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick CORONEL

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2022

Désignation d'un secrétaire de séance

Affaires administratives

1. Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie

Finances

2. Transport scolaire : gratuité du transport des petits à la cantine
3. Convention de transports scolaires
4. Convention tripartite stade
5. Avenant convention de mise à disposition d'installations sportives
6. Taxe d'aménagement
7. Admission en non-valeur

Pays de Montbéliard Agglomération

8. Rapport déchets 2022
9. Compte-rendu des différentes instances

Divers

10. Questions diverses

**

2022-04-01	MOTION DE SOUTIEN A LA FORMATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE
<p>VU</p> <p>Le du code général de la fonction publique ;</p> <p>Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;</p> <p>La délibération du 6 juillet 2022 du Conseil d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai 2022 ;</p> <p>CONSIDERANT QUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux, - il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local, - les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion) - la question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F), - malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions, - le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM, - il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien, 	

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Marie-Line SAULNIER
Contre	-	
Abstention	-	
- Affirme son soutien à la formation des secrétaires de mairie DU « GASM ».		

Monsieur Patrick CORONEL demande où se passe la formation. Monsieur le Maire va se renseigner.

**

2022-04-02	TRANSPORT SCOLAIRE : GRATUITE DU TRANSPORT DES PETITS A LA CANTINE	
<p>Monsieur le Maire expose que le nombre des petits de l'école maternelle allant à la cantine le midi est beaucoup plus important que les autres années. Pour des mesures de sécurité, une seul accompagnatrice scolaire ne suffirait pas. Aussi, Monsieur le Maire propose d'utiliser, si besoin, le bus des transports scolaires afin de déposer les petits devant l'école primaire. Ils seraient pris en charge par l'accompagnatrice et un animateur jusqu'au périscolaire. Le service de transport des enfants depuis l'école maternelle au périscolaire serait gratuit pour les familles concernées.</p>		
LE CONSEIL MUNICIPAL ;		
Après en avoir délibéré par :		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Marie-Line SAULNIER
Contre	-	
Abstention	-	
- approuve la gratuité du service.		

**

2022-04-03

CONVENTION DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de transports scolaires.

La société MOUCHET, qui travaille avec la commune depuis 2016, propose les tarifs suivants :

Trajet 1 rotation (lundi mardi jeudi vendredi)

1 véhicule 30 places 157.03 € TTC

1 véhicule 50 places 176.05 € TTC

Trajet 2 rotations (lundi mardi jeudi vendredi)

1 véhicule 30 places 168.93 € TTC

1 véhicule 50 places 196.30 € TTC

Il est proposé d'établir une convention avec la société MOUCHET dont voici les grandes lignes :

- Contrat d'une durée de 1 an renouvelable tous les ans par tacite reconduction
- Contrat qui prend effet au 1er septembre 2022
- Les tarifs sont révisables chaque année
- le choix de la capacité du véhicule doit être défini à l'avance et pour toute l'année scolaire.
- Les horaires de ramassage

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Marie-Line SAULNIER
Contre	-	
Abstention	-	

- **accepte les termes de la convention**
- **autorise le Maire à signer la convention**
- **autoriser le Maire à engager la dépense dans le cadre du BP 2023**

**

2022-04-04

CONVENTION TRIPARTITE STADE

Le Président du Racing Club Voujeaucourt demande à la commune de lui mettre à disposition le stade et les vestiaires les jeudis soir pour les entraînements ainsi que les samedis pour les matchs.

Le Président de l'ASSS n'y voit aucun inconvénient.

Il convient de rédiger et faire signer une convention tripartite entre le Club de Voujeaucourt, celui de Sainte-Suzanne et la commune de Sainte-Suzanne, qui précise notamment la contribution de chacun aux charges courantes telles que les consommations d'eau et d'électricité :

	Eau	Electricité
Commune de Sainte-Suzanne	57 %	57 %
ASSS	33 %	33 %
Racing Club Voujeaucourt	10 %	10 %

Cette convention prendra effet au 1^{er} octobre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Marie-Line SAULNIER
Contre	-	
Abstention	-	

Décide :

- d'approuver les termes de la convention
- d'autoriser le Maire à signer la convention

**

2022-04-05	AVENANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	
<p>Une convention d'utilisation des installations sportives municipales a été signée le 7 mars 2022 entre la commune de Sainte-Suzanne et le club de football (l'ASSS) de Sainte-Suzanne pour l'utilisation du stade de foot.</p> <p>Les jours et horaires d'entrainement ayant changé, il convient de signer un avenant à cette convention.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick

		CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Marie-Line SAULNIER
Contre	-	
Abstention	-	
Décide d' :		
- accepte les termes de l'avenant à la convention		
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention		

**

2022-04-06	TAXE D'AMENAGEMENT	
<p>La loi des finances (article 109 de la loi de finances 2022) prévoit l'obligation de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes à leur intercommunalité.</p> <p>Aussi, le maire propose de reprendre les termes de la délibération prise le 13 novembre 2020. En effet, le Conseil municipal avait délibéré qu'à compter du 1er janvier 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifier la part communale de la taxe d'aménagement et d'instaurer à 2.5 % - supprimer le reversement de 50 % à Pays de Montbéliard Agglomération <p>La proposition est la suivante à compter du 1er janvier 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifier la part communale de la taxe d'aménagement et d'instaurer à 3 % - d'engager des discussions avec PMA pour définir la part à reverser de manière à pouvoir délibérer à un conseil avant le 31 décembre 2022. <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Marie-Line SAULNIER
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepter le taux - autoriser le Maire à signer les documents nécessaires 		

Madame Danijela MARILA demande à partir de quand la commune doit reverser la part communale à PMA. Monsieur le Maire explique que l'encours débute au 1er janvier 2022 car la loi des finances a été modifiée à compter de 2022 et prévoit une rétro-activité.

**

2022-04-07		CREANCES ETEINTES
<p>Le Maire expose qu'après épuisement de toutes les voies de recours comptable, le comptable n'a pas pu recouvrer la somme de 378.44 € correspondant à des impayés de factures de périscolaire.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Marie-Line SAULNIER
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide d' :</p> <p>- admettre en non valeur la somme de 378.44 €.</p>		

**

RAPPORT DES DECHETS 2021	
<p>Monsieur le Maire présente le rapport des déchets 2021.</p> <p>Claire BESSON fait remarquer que la baisse de la quantité par habitant est en quasi-stagnation depuis 5 ans.</p> <p>Claire BESSON demande quand la collecte des bio-déchets sera mise en place au sein de la commune.</p> <p>Le Maire répond que PMA a prévu d'équiper la commune avant la fin de l'année 2022</p> <p>Fabrice BAZZARO est étonné du choix des élus de l'agglomération quant à la rénovation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères.</p> <p>Le Maire répond que malgré les éléments apportés et qu'il a défendu concernant le fort risque d'augmentation des matières premières et des taux d'emprunt, une majorité d'élus a fait le choix de la rénovation plutôt que d'adhérer au SERTRID en vue de mutualiser les moyens au niveau du Nord-Franche-Comté.</p> <p>Fabrice BAZZARO demande quand seront livrées les poubelles jaunes.</p> <p>LE Maire indique que PMA a prévu de le faire avant la fin de l'année 2022</p>	

**

**COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES INSTANCES
PARITAIRES**

- **Conseil d'Agglomération du 11 juillet 2022 :**
 - Choix pour l'incinération des déchets
- **Conseil d'Agglomération du 29 septembre 2022 :**
 - Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération
 - Répartition 2022 Dotation de Solidarité Communautaire et FPIC
 - Tarifs 2022-2023 du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique
- **Bureau PMA du 16 juin 2022, du 7 juillet 2022 et du 22 septembre 2022 :**
 - Accompagnement des projets communaux - Mise à disposition de personnels communautaires pour la commune de Sainte-Suzanne
 - THNS Ligne 3 - Mandat de maîtrise d'ouvrage à SEDIA - Secteur rue des Chars / Route d'Allondans
- **Conseil des Maires du 15 septembre 2022 :**
 - Capitale française de la culture
 - Adhésion de la commune de Dampjoux
 - Contrat territorial global avec la CAF
 - Contractualisations métropolitaine et territoriale P@C 25 – Point d'avancement
 - Taxe d'aménagement

QUESTIONS DIVERSES

Réflexion sur le projet de parc photovoltaïque :

2 sociétés nous ont sollicité pour implanter un parc photovoltaïque sur une friche à l'arrière de la ZAC des Terrasses en direction d'Allondans :

- Total Energie
- BORALEX

Revenus estimés

- Loyers entre 5 000 et 33 000 € / an
- Taxe foncière entre 500 et 1000 € /an
- Taxe d'aménagement : environ 7000 €

Planning :

- Révision PLU
- Autorisations
- Démarrage en 2025 pour 30 ans

Une entreprise sera invitée à venir présenter le projet aux membres du Conseil municipal courant novembre.

Le Maire propose également de trouver une commune qui a déjà mis en place un tel parc pour organiser une visite.

DIA :

La commune a reçu 6 nouvelles demandes de DIA depuis le dernier Conseil auxquelles il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Frédéric TCHOBANIAN



Sujets abordés :

- 2022-04-01 - Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie
- 2022-04-02 - Transport scolaire : gratuité du transport des petits à la cantine
- 2022-04-03 - Convention de transports scolaires
- 2022-04-04 - Convention tripartite stade
- 2022-04-05 - Avenant convention de mise à disposition d'installations sportives
- 2022-04-06 - Taxe d'aménagement
- 2022-04-07 - Créances éteintes
 - Rapport déchets 2021 PMA
 - Compte-rendu des différentes instances de PMA
 - Questions diverses
 - Réflexion sur un projet de parc photovoltaïques
 - Déclaration d'intention d'aliénés pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption